## Quelles conditions remplir avant d'introduire ma demande de conciliation auprès de la FBF?



## Conditions pour qu'un dossier soit recevable

- 🖊 ll s'agit d'un réseau de franchise membre de la FBF
- Saisine par une personne physique ou, si c'est une personne morale, saisine par son représentant légal ou son avocat
- Remise du formulaire signé présentant le litige et les demandes
- Remise d'une copie du contrat de franchise signé
- Paiement de la somme forfaitaire globale pour frais administratifs de 250 €

## Un dossier ne sera pas recevable si

- xaisine par une association de franchisés
- le demandeur est en cessation des paiements à la date de saisine
- le demandeur fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire avec désaisissement des pouvoirs du dirigeant
- le demandeur fait l'objet d'une liquidation judiciaire
- médiation interne au réseau de franchise concerné par la demande de conciliation